

Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre Copie de la Dépêche adressée à Sir *Francis Burton*, mais reçue après son départ de cette Province, à laquelle Adresse il plut à Son Excellence de faire la Réponse suivante :

“ Messieurs,

“ J’ai communiqué à la Chambre d’Assemblée la
 “ substance des Dépêches que j’ai reçues touchant ce
 “ sujet du Secrétaire d’Etat de Sa Majesté. Je suis
 “ toujours disposé à donner à l’Assemblée la plus ample
 “ information sur toute matière d’un Intérêt public,
 “ mais je dois refuser de mettre devant le Public la
 “ Correspondance du Ministre de Sa Majesté avec le
 “ Gouvernement Exécutif de la Province. Je crois
 “ qu’une telle mesure est sujette à objection en général,
 “ et, dans ce cas particulier, je ne la crois pas expé-
 “ diente.”

DALHOUSIE.”

Votre Comité est d’opinion que votre Honorable Chambre, en demandant des informations ultérieures quant à la manière dont le Gouvernement de Sa Majesté envisageoit le Bill de Subside de Mil huit cent vingt-cinq, n’a jamais eu intention de faire décharger le Lieutenant-Gouverneur du blâme d’avoir donné la Sanction Royale à ce Bill, la conduite de Son Excellence dans ce cas particulier, comme dans tout le cours de son Administration, ayant été telle quelle doit lui assurer, dans l’opinion de votre Comité, l’approbation de notre Très-Gracieux Souverain, et la reconnoissance, l’affection et le respect de toutes les classes des Sujets de Sa Majesté en cette Province.

Qu’en refusant d’accorder la demande contenue dans l’Adresse de cette Chambre du Trois de Février dernier, demandant communication de la Dépêche qui avoit rapport au Bill de Subside, laquelle étoit adressée à Sir *Francis Burton*, mais n’a été reçu qu’après son départ de cette Province, Son Excellence le Gouverneur en Chef a mis cette Chambre hors d’état de pro-